

**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE  
DU 11 AVRIL 2013  
à 9 H 30**

**Université de Picardie Jules Verne  
Direction Générale des Services  
Béatrice LACHARME  
Chemin du Thil  
80025 AMIENS CEDEX 1  
Tél. 03-22-82-79-74  
Fax 03-22-82-75-00**

Le Conseil d'Administration de l'Université de Picardie Jules Verne s'est réuni le **jeudi 11 avril 2013** à 9 h 30 sous la présidence de **Michel BRAZIER**, Président de l'Université de Picardie Jules Verne, en présence de **Madame Marylène POINTURIER**, Chef du Bureau 1 de la Division de l'Enseignement Supérieur au Rectorat, représentant Monsieur le Recteur de l'Académie d'Amiens, Chancelier des Universités et de :

Monsieur Mohammed BENLAHSEN  
Monsieur Jean-Pierre BONELLE  
Madame Sophie CHANGEUR  
Monsieur Hervé COQUET  
Madame Isabelle DE TOMI  
Monsieur Gabriel DESSAIVRE  
Monsieur Sylvain DESBUREAUX  
Monsieur Fabien DURAND  
Monsieur Jérôme FORTIN  
Monsieur Jacques HÉNOCQUE  
Monsieur Léo LANTEZ  
Monsieur Antoine MARTIN  
Madame Isabelle MULLER-QUOY  
Monsieur Vincent SAVELLI  
Monsieur Michel SLAMA  
Monsieur Sofiane TAHI

Avaient donné procuration :

Madame Sylvie BALTORA	à	Monsieur Sylvain DESBUREAUX
Madame Nathalie CATELLANI-DUFRENE	à	Monsieur Mohammed BENLAHSEN
Monsieur Fabien DURAND	à	Monsieur Jérôme FORTIN
Madame Catherine GEINDRE	à	Monsieur Michel BRAZIER
Monsieur Jean-Pierre GIRARD	à	Monsieur Sofiane TAHI
Monsieur Michel PAOLI	à	Madame Sophie CHANGEUR
Monsieur Jacques WILLAUME	à	Monsieur Jacques HÉNOCQUE

Excusé :

Monsieur Wolfgang SABLER 1<sup>er</sup> Vice-Président du CEVU

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Laurent ANNE	Directeur Général des Services
Madame Aude CARON	Assistante du Président
Monsieur Daniel COUPEL	Directeur de Cabinet
Monsieur Stéphane DUCAY	Délégué auprès du CA
Madame Béatrice LACHARME	Secrétariat – DGS
Monsieur Philippe NIVET	1 <sup>er</sup> Vice-président du CS
Madame Marie-Pierre TROGNEUX	Secrétariat – Cabinet

Directeurs de composantes présents au titre des invités :

Monsieur Pierre LEVEL	Directeur de l'IUFM
Monsieur Maurice ROUSSEL	Directeur de l'IUT de l'Oise
Monsieur Pascal VANTOMME	Directeur de l'IUT d'Amiens

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 15 mars 2013
2. Avenant à la convention entre l'UPJV et l'Ecole Supérieure des études économiques de Budapest
3. Convention cadre de Partenariat entre l'UPJV et le Conservatoire National des Arts et Métiers en Picardie
4. DU « réalisation documentaire de création » (UFR des Arts)
5. Modalités de contrôle des connaissances : Licence et Master de l'UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
6. Demande de renouvellement de l'habilitation de la spécialité de licence STAPS « entraînement sportif et optimisation de la performance »
7. Demande d'habilitation du « Diplôme Universitaire d'Etudes Technologiques Internationales » (IUT de l'Oise)
8. Calendrier des réinscriptions pour l'année universitaire 2013-2014
9. Attribution d'un logement de fonction de l'IUT d'Amiens
10. Règles en matière d'exeat (enseignants chercheurs)
11. Publications des postes du 2<sup>ème</sup> degré pour la seconde campagne
12. Informations et questions diverses

*Le conseil d'administration était suivi d'un conseil restreint :*

- *Avis sur une demande de détachement d'un maître de conférences dans le corps des conseillers de tribunaux administratifs ou des cours administratives d'appel*



Après s'être assuré que le quorum est atteint, le **Président** ouvre la séance et tient à donner une information d'ordre réglementaire : afin d'éviter tout recours sur l'influence que peuvent exercer les membres invités à un conseil sur ses délibérations, les invités au conseil d'administration sont priés d'occuper le dernier rang de la salle du conseil et de ne pas intervenir dans les débats.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** ajoute qu'une vigilance particulière doit être apportée au fonctionnement des conseils au vu de l'augmentation générale du nombre de contentieux.

**Le Président** donne des informations diverses : la nomination de Monsieur TARASCON en qualité de Professeur au Collège de France, chaire « Chimie du solide et énergie », sa nomination de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur, l'élection de Madame Christine BERZIN au poste de directrice de l'UFR sciences humaines, sociales et philosophie, la nomination de Monsieur José KOVENSKY comme directeur du Laboratoire des Glucides et celles de Madame Patricia WEIRAUCH-MAHIEUX en tant qu'administrateur provisoire de la DEP (à compter du 27 mars 2013) et de Monsieur David SEMÉ comme chargé de mission sur les « solutions d'impression » dans le cadre de la mise en place et du suivi de l'exécution du marché « reprographie et moyens d'impression ».

A la demande du Président, une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Yves LEDUC, qui fut personnel BIATSS à l'UPJV, qui vient de décéder.

**Le Président** fait appel aux questions diverses.

**Monsieur MARTIN** souhaite des informations sur l'avancement du PRES.

**Monsieur TAHI** tient à relancer l'idée d'un CA dédié à l'orientation stratégique de l'établissement.

**Monsieur HÉNOCQUE** aimerait savoir quand les composantes pourront engager leurs crédits d'investissement.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** évoque la somme de 800 000 € au titre du FSI et la difficulté à identifier sa contrepartie, la région ayant augmenté cette subvention. Toutefois, la situation vient d'être débloquée.

**Le Président** fait savoir qu'une information sera donnée sur ce sujet aux composantes par la DIFI. Est ensuite abordé l'ordre du jour.



1. Approbation du compte rendu de la séance du 15 mars 2013

Le compte rendu n'appelant aucune remarque est mis aux voix et adopté à l'unanimité.



2. Avenant à la convention entre l'UPJV et l'Ecole Supérieure des études économiques de Budapest

**Le Président** rappelle le partenariat entre l'Ecole Supérieure des études économiques de Budapest et l'UPJV depuis 1991. Cet avenant à la convention vise à la mise en place d'un programme dont le responsable est le directeur du CRIISEA pour faciliter l'inscription d'étudiants en doctorat à l'UPJV.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CS** fait savoir que le conseil scientifique a émis un avis favorable à l'unanimité concernant cet avenant. Chaque doctorant hongrois sera encadré par un directeur de thèse de l'établissement, membre du CRIISEA. Ces étudiants seront soumis aux règles de l'école doctorale SHS de l'UPJV-URCA.

L'avenant à la convention entre l'UPJV et l'Ecole Supérieure des études économiques de Budapest est mis aux voix et adopté à l'unanimité



3. Convention cadre de Partenariat entre l'UPJV et le Conservatoire National des Arts et Métiers en Picardie

**Le Président** tient à évoquer la charte nationale signée en décembre 2011 par la Conférence des Présidents d'Universités et le Conservatoire National des Arts et Métiers. L'engagement du partenariat UPJV / CNAM en Picardie s'inscrit dans les domaines communs de la formation continue, de la formation par la voie de l'alternance, de la mutualisation des moyens, de l'orientation, de la VAE et de recherche. Les annexes de la convention portent sur les collaborations actuelles et possibilités futures.

Le Président met aux voix la convention cadre de Partenariat entre l'UPJV et le Conservatoire National des Arts et Métiers en Picardie, elle est adoptée à l'unanimité.



4. DU « réalisation documentaire de création »

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** présente le DU « réalisation documentaire de création » porté par l'UFR des Arts, le CEVU ayant apprécié la cohérence de la formation. Est jointe au dossier, une carte de France localisant les masters professionnels concernant la réalisation documentaire. Ce DU permet de pallier l'absence de formation en la matière dans le nord de la France.

Tout en s'appuyant sur la fiche financière de ce DU, **Monsieur TAHI** souhaite savoir si la ligne relative aux dépenses « paiement du personnel BIATSS » concerne un recrutement.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** rappelle qu'une fiche normalisée des DU a été établie par Madame Catherine BARRY, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du CEVU, le coût de la formation est estimé en coûts complets et intègre les frais environnés. Il n'y a pas de recrutement spécifique mais est comptabilisé le coût des rétributions accordées aux personnels.

**Le Président** met aux voix le DU « réalisation documentaire de création », il est adopté à l'unanimité.



5. Modalités de contrôle des connaissances : Licence et Master de l'UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Après plusieurs présentations et échanges avec le directeur de l'UFR, le **1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** indique que les modalités de contrôle des connaissances ont finalement reçu un avis favorable du CEVU.

**Monsieur MARTIN** demande si les étudiants ont été informés de ces modalités 2012-2013.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** précise qu'une mise en conformité avec le décret licence a été demandée au directeur de l'UFR à qui revient l'information des étudiants.

Les modalités de contrôle des connaissances - licence et Master de l'UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - sont adoptées à l'unanimité.



6. Demande de renouvellement de l'habilitation de la spécialité de licence STAPS « entraînement sportif et optimisation de la performance »

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** rappelle l'avis favorable à l'unanimité du CEVU concernant ce dossier et en présente les objectifs. Madame CHANGEUR précise que l'habilitation de cette spécialité n'est demandée que pour une année conformément à la demande de la DGESIP.

**Le Président** met aux voix la demande de renouvellement de l'habilitation de la spécialité de licence STAPS « entraînement sportif et optimisation de la performance », elle est adoptée à l'unanimité.



7. Demande d'habilitation du « Diplôme Universitaire d'Etudes Technologiques Internationales » (IUT de l'Oise)

Tout en présentant le contexte, **Le Président** rappelle les objectifs du projet, à savoir donner une dimension européenne ou internationale à la formation reçue par les étudiants des IUT. Les partenaires actuels sont l'université du Québec et la Budapest Business School, les partenaires potentiels portent sur l'Espagne, la Grande Bretagne, la Grèce, la Pologne et la Turquie.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** met l'accent sur l'intérêt particulier de ce diplôme et évoque, en ce qui concerne l'organisation de la formation, que deux types de parcours sont proposés : un semestre suivi d'un stage ou une année complète à l'étranger.

La demande d'habilitation du « Diplôme Universitaire d'Etudes Technologiques Internationales » (IUT de l'Oise) est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.



## 8. Calendrier des réinscriptions pour l'année universitaire 2013-2014

**Le Président** présente le calendrier des réinscriptions pour l'année universitaire 2013-2014 qui a reçu un avis favorable à l'unanimité par le CEVU. Les périodes de réinscriptions sont présentées par pôle.

En ce qui concerne l'IUFM, **Monsieur DESBUREAUX** tient à évoquer les grands changements que constitue l'ESPE d'où le retard dans la préparation de la rentrée. Il précise qu'habituellement les inscriptions se font en juillet.

**Le Président** met aux voix le calendrier des réinscriptions pour l'année universitaire 2013-2014, il est adopté à l'unanimité.



## 9. Attribution d'un logement de fonction de l'IUT d'Amiens

**Le Président** rappelle que l'établissement, à la demande de l'Etat, doit diminuer le nombre de ses logements attribués en nécessité absolue de service d'environ 40 %.

**Le Directeur Général des Services** précise que, compte tenu de la pression de l'Etat, les logements pourraient être proposés et occupés sous le régime d'une occupation précaire. Est ensuite rappelé le principe de la procédure d'attribution de logement : publication de la vacance avec date limite de candidature, audition des candidats par le responsable de la coordination du pôle ou de la composante, classement, puis attribution du logement. Il ressort que Monsieur Fabrice CRAMPON a été retenu pour cette attribution. Deux agents assurent la surveillance et le gardiennage de l'IUT d'Amiens.

Compte tenu de la complexité des sites, **Monsieur BENLAHSEN** craint une baisse de l'attractivité si les logements sont rendus payants.

**Monsieur DESBUREAUX** demande quels sont les critères pour bénéficier d'une attribution de logement.

**Le Directeur Général des Services** rappelle qu'ils portent sur la compétence professionnelle de l'agent, une veille et connaissances particulières étant demandées concernant les matériels sur site notamment dans les domaines de la génie mécanique et de la physique dans le cas présent.

**Monsieur MARTIN** fait savoir qu'il a été contacté par un personnel en situation précaire et demande si cela est pris en compte.

**Le Directeur Général des Services** précise que toutes les candidatures ont fait l'objet d'un examen rigoureux, les critères sociaux n'étant pas prévalents. Ce n'est qu'à compétences égales que le critère social intervient.

Le Président met aux voix l'attribution d'un logement de fonction de l'IUT d'Amiens au profit de Monsieur Fabrice CRAMPON qui est adoptée à l'unanimité moins 1 voix qui ne prend pas part au vote.



## 10. Règles en matière d'exeat (enseignants chercheurs)

Un document est distribué en séance.

**Le Président** précise les règles dont le principe des trois ans d'exercice dans l'établissement avant une demande de mutation pour l'enseignant-chercheur. Cependant des dérogations peuvent être accordées selon des circonstances particulières.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** fait référence à l'article 33 du décret de juin 1984. Madame CHANGEUR rappelle le besoin de bénéficier d'équipes et d'un potentiel pédagogique et de recherche stables et réaffirme l'attachement au maintien du principe des trois ans. Des circonstances exceptionnelles peuvent entraîner des demandes d'exeat comme par exemple des problèmes de santé. Ce texte concernant les règles en matière d'exeat sera disponible via l'ENT.

**Monsieur TAHI** s'étonne de la nécessité d'un vote dans la mesure où ces règles s'exercent déjà dans l'établissement.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** met en avant le besoin de réaffirmer ce principe afin de pouvoir l'afficher et indique que le niveau d'information sur le sujet semble variable selon les personnes. Il est important de communiquer clairement sur le sujet dès le recrutement.

**Monsieur FORTIN** tient à faire part de la situation d'un collègue de Pau qui travaille à l'INSSET de Saint-Quentin, ce qui pose également la question de la présence.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** ajoute que, en effet, ce type de règles vise aussi à aider les doyens et directeurs.

**Madame MULLER-QUOY** suggère de supprimer la phrase « Dans ce cas, les enseignants-chercheurs sont dispensés de l'obligation d'attendre 3 ans révolus pour candidater sur un poste à la mutation » dans l'avant dernier paragraphe du texte.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** acquiesce.

**Le Président** met aux voix les règles en matière d'exeat (enseignants chercheurs) conformément au document modifié en séance, elles sont adoptées à l'unanimité.



#### 11. Publications des postes du 2<sup>ème</sup> degré pour la seconde campagne

Un document est distribué en séance.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** le présente par composante. Deux postes sont créés à la Maison des Langues (au titre des cinq postes attribués par le MESR dans le cadre du plan réussite en licence). Le poste de PRAG d'anglais de l'UFR de Médecine est différé d'un an en accord avec le doyen afin de permettre provisoirement le recrutement d'un médecin anglophone à cet effet. Le PRAG 1280 de la Maison des Langues fera au moins 192 heures sur l'IUT de l'Oise. Le poste de l'UFR STAPS est frictionnel, son titulaire est placé en CLD, en conséquence, sa publication ne peut se faire que sur la base d'un échange avec le poste d'EPS vacant de l'IUFM. Les deux postes de PRCE de l'IUFM font l'objet d'un moratoire.

**Monsieur BENLAHSEN** fait le constat de quatre postes non publiés.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** rappelle qu'il sera autorisé le recrutement d'un contractuel pour l'UFR de Médecine et qu'un des postes demandé est complètement frictionnel.

En ce qui concerne l'IUFM, **Monsieur DESBUREAUX** tient à évoquer la disparité entre les salaires de PRAG et ceux de PRCE.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** précise qu'il n'y a pas de différence à coût moyen.

**Monsieur LEVEL** souhaite pouvoir bénéficier de postes en temps partagé.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** tient à rappeler les mesures de double décharge pour les enseignants (par rapport aux enseignants chercheurs) supprimées et le fait que le potentiel de l'IUFM est supérieur aux besoins et se doit d'être adapté à l'ESPE. De surcroît, ce projet implique des besoins différents et

l'UPJV s'est engagée auprès des services académiques à surseoir aux recrutements pour pouvoir faire évoluer les profils.

Selon le tableau proposé, le **Président** met aux voix les publications des postes du 2<sup>ème</sup> degré pour la seconde campagne qui sont adoptées à l'**unanimité moins deux absentions**.



## 12. Questions diverses

En réponse à la question posée par Monsieur MARTIN, le **Président** rappelle l'élection du Président du PRES et la mise en place du règlement intérieur qui est en cours. Des établissements comme Reims Management School et LaSalle Beauvais intègrent le PRES comme membres associés. Le **Président** mentionne une publication de l'AEF indiquant que l'URCA a signé un partenariat avec l'Université de Technologie de Troyes. De son côté, l'UPJV a entamé des discussions rapprochées avec l'UTC. La situation demeure complexe dans un contexte où les éléments apportés par la future loi n'apparaissent pas encore clairement.

**Monsieur BENLAHSEN** ajoute que, sur le plan régional, c'est la possibilité d'une redéfinition, prenant en compte que l'UPJV est plurielle tandis que l'UTC est portée sur les sciences. Il rappelle également l'importance des subventions octroyées par la Région au profit de l'UTC et met en avant le besoin de fédérer l'axe sciences pour l'ingénieur de l'établissement.

**Monsieur TAHI** fait part de l'arrivée inquiétante d'universités parisiennes en Picardie, via des accords avec des organismes de formation privés.

Le **1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** acquiesce et revient sur la convention de partenariat entre l'UPJV et le CNAM dont l'objectif est aussi de mieux structurer les formations afin d'en éviter la concurrence.

Est ensuite évoquée par le **1<sup>er</sup> Vice-Président du CA** la notification de dotation du Ministère, reçue le 25 mars dernier et son actualisation. Le budget 2013 avait été élaboré avec prudence. L'établissement s'était appuyé sur une baisse prévisionnelle de 1,8 %, l'Etat annonçant une baisse de 1,7 %. Le montant de la masse salariale alloué par le Ministère est finalement légèrement supérieur à celui inscrit au budget primitif de la somme de 600 000 €, celui des crédits de fonctionnement inférieur d'un million d'euros. La question d'alimenter les crédits de fonctionnement par ces crédits supplémentaires de masse salariale tout en abondant les dépenses de masse salariale non budgétées est soulevée.

Le **1<sup>er</sup> Vice-Président** rappelle que le projet de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education doit être adressé au MESR pour le 25 mai 2013, un conseil d'administration extraordinaire se tiendra le vendredi 24 mai à 14 heures.

Tout en désapprouvant cette possibilité de verser les 600 000 € au titre des crédits de fonctionnement **Monsieur DESBUREAUX** souhaite évoquer à nouveau la prime de fin d'année octroyée aux personnels BIATSS, dont sa demande d'être inscrite au budget de l'établissement. Il rappelle que la prime de fin d'année avait été limitée selon des contraintes budgétaires de masse salariale.

Le **1<sup>er</sup> Vice-Président** en reconnaît l'importance, souligne que plusieurs éléments n'étaient pas comptabilisés tels que les capitaux décès. De surcroît, le GVT et les conséquences de la loi Sauvadet et des CDIations ne sont pas entièrement financés contrairement au principe décideur-payeur.

Le **Directeur Général des Services** tient à rappeler le taux d'exécution du budget, pour ce qui est de la masse salariale, proche de 100 %. Il ajoute que seul le CAS Pension a été financé par l'Etat au titre de 2013 mais pas l'augmentation du SMIC. La prime de fin d'année en direction des personnels BIATSS est attribuée au titre de l'exercice 2012 selon les possibilités de l'établissement.



L'ordre du jour étant épuisé, le **Président** clôt la séance à 12 heures 15.



  
Professeur Michel BRAZIER